

REPUBLIQUE DU DAHOMY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°74-179 du 21 juin 1974

chargeant le Capitaine Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Education Nationale, de la
Culture, de la Jeunesse et des Sports, de
l'intérim du Capitaine Moriba DJIBRIL, Mi-
nistre du Développement Rural et de l'Ac-
tion Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gou-
vernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs
subséquents,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 20 juin 1974, le Capitaine Vincent
GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la
Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre du Dé-
veloppement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du
Capitaine Moriba DJIBRIL.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 21 juin 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MEN-MDRAC 4 autres ministères 9 SGG 4 CNR 4
SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 4 JORD 1